VIVRE A MARIGNY

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N°57

Juin 2017

LA FETE VUE DU CIEL

EDITO P 2-3

LA VIE MUNICIPALE P 4-9

- LES CONSEILS MUNICIPAUX P 4 –8
- CCAS P 9

LA VIE A VENIR : LES DATES A RETENIR P 10

LA VIE ASSOCIATIVE P 11-13

- LE COMITÉ DES FÊTES P 11-12
- L'U.S.M. P 13

LA VIE PRATIQUE P 14-23

LA VIE REVEE DES METS P 24

LA VIE EN PRESSE P 25-39

COORDONNEES DE LA MAIRIE P 40

VIVRE A MARIGNY

► *EDITO*

Chères Marignyssoises et chers Marignyssois,

Vous découvrez votre bulletin municipal n°57, vous informant de la vie locale des six premiers mois de l'année.

La population de Marigny a été recensée entre le 19 janvier et le 18 février.
Dans l'attente des résultats définitifs de l'I.N.S.E.E. (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) la population de la commune serait en légère augmentation.

Le budget primitif a été voté le 11 avril 2017 avec la volonté de ne pas augmenter les taux des impôts locaux qui restent donc inchangés.

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 197 396,00 €.

La section d'investissement est équilibrée en recettes et dépenses à la somme de 56 539,00 €.

Le budget primitif a été voté le 11 avril 2017 avec la volonté de ne pas augmenter les taux des impôts locaux qui restent donc inchangés.

Compte tenu des baisses des dotations de l'Etat, les travaux de voirie 2017 ont été réduits. Le conseil municipal souhaite maintenir un programme annuel de voirie adapté à son budget.

Le lieu-dit « Champ de la Bruyère » a fait l'objet d'une nouvelle signalétique.
Des démarches ont été effectuées auprès de l'I.G.N. (Institut national de l'information géographique et forestière) pour que cette opération soit prise en compte par divers organismes.

Le 10 juin, l'Union Sportive Marignyssoise (USM) a tenu son assemblée générale. Bonne nouvelle l'équipe repart la saison prochaine en championnat départemental 5.
C'est grâce aux joueurs habitant Marigny, ceux venus des alentours et à l'implication constante des dirigeants bénévoles que l'équipe a perduré dans le temps.

La traditionnelle journée « Marigny en fête » organisée conjointement par le comité des fêtes et la municipalité s'est tenue le 17 juin.
Les activités se sont déroulées dans une ambiance très conviviale tant du côté des membres du comité des fêtes que du public.

Les 3 structures gonflables installées à proximité de la salle polyvalente ont suscité un immense engouement des enfants présents.
Grands et petits ont pu apprécier la balade en calèche proposée par Monsieur MORTELIER.
Le feu d'artifice a été tiré par la société Pyromania.
La soirée s'est terminée par une animation assurée par EVI-DANSE.

Je salue à nouveau le travail accompli par les membres et les présidents du comité des fêtes et de l'USM pour leurs diverses implications dans la vie de Marigny.

Comme chaque année, l'opération fleurissement a été reconduite, et je compte à nouveau sur votre participation active pour embellir notre village malgré les temps secs.

En cette fin d'année scolaire, je souhaite que les jeunes Marignyssois concernés réussissent leurs examens ou leurs concours et qu'ils passent de bonnes vacances d'été.

Votre Maire,

Philippe PRUGNEAU

VIVRE A MARIGNY

► *La vie municipale*

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis l'édition du bulletin de janvier 2017, le conseil municipal s'est réuni 2 fois le 2 mars et le 11 avril.

Voici un résumé des différents points abordés et des décisions prises :

GESTION DE LA COMMUNE

1) Approbation des comptes 2016

Les résultats ont été arrêtés comme suit :

⇒ les dépenses se sont élevées à :

► en fonctionnement	164 616,01 €
► en investissement	63 739,22 €
⇒ l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à :	61 386,92 €
⇒ En tenant compte d'un déficit d'investissement de :	5 863,43 €
⇒ Et des restes à réaliser en investissement de :	27 500,00 €
Il sera donc reporté au budget de fonctionnement 2017 :	28 023,49 €
Et il sera affecté en investissement :	33 363,43 €

2) Subventions 2017 aux associations et autres :

BENEFICIAIRES	MONTANT
Association Française contre les Myopathies	30.00
Amicale des Donneurs de Sang Souvigny	30.00
Amicale des Pompiers de Souvigny	200.00
Association des Paralysés de France	40.00
Association Prévention Routière	30.00
Croix-Rouge Française Comité de Moulins	30.00
Ligue contre le Cancer	30.00
Association des Sclérosés en plaques	30.00
Secours Populaire Français	30.00
Union Sportive Marignyssoise	700.00
Restaurants du Cœur	30.00
TOTAL	**1. 180,00**
Centre Communal d'Action Sociale de Marigny	1.700.00
TOTAL	**1.700.00**

3) Vote du budget primitif 2017

FONCTIONNEMENT : montant global : 197 396 €

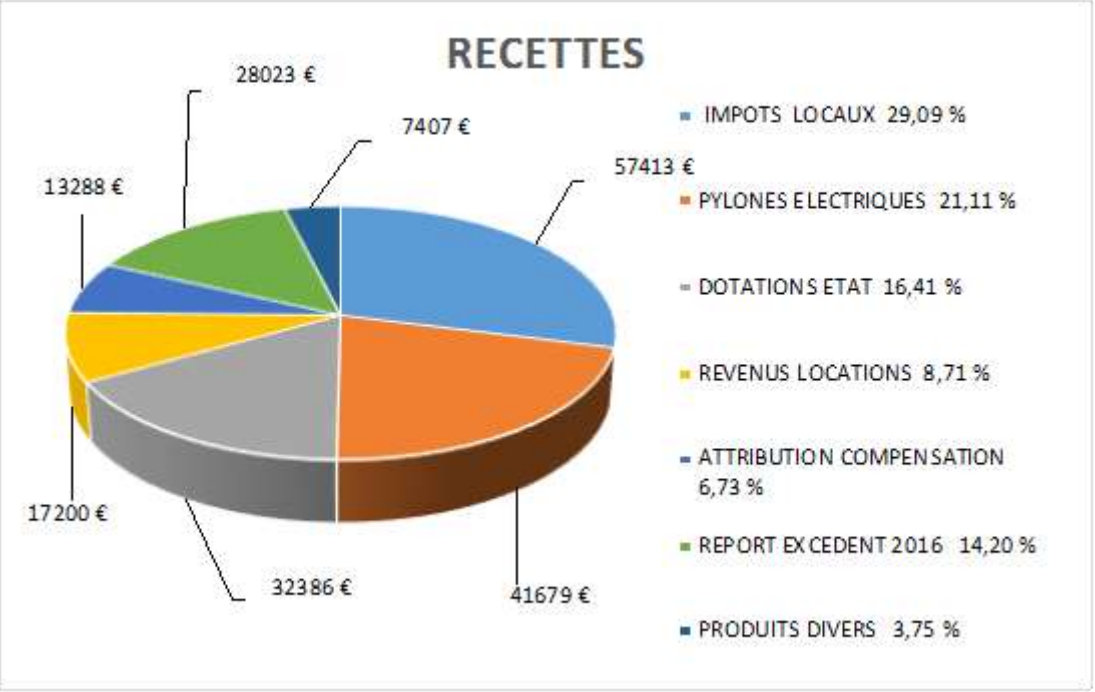

Impôts locaux :

Taxe d'habitation	taux 11,66 % - produit 29 500 €
Taxe foncière (bâti)	taux 7,93 % - produit 11 673 €
Taxe foncière (non bâti)	taux 34,48 % - produit 16 240 €

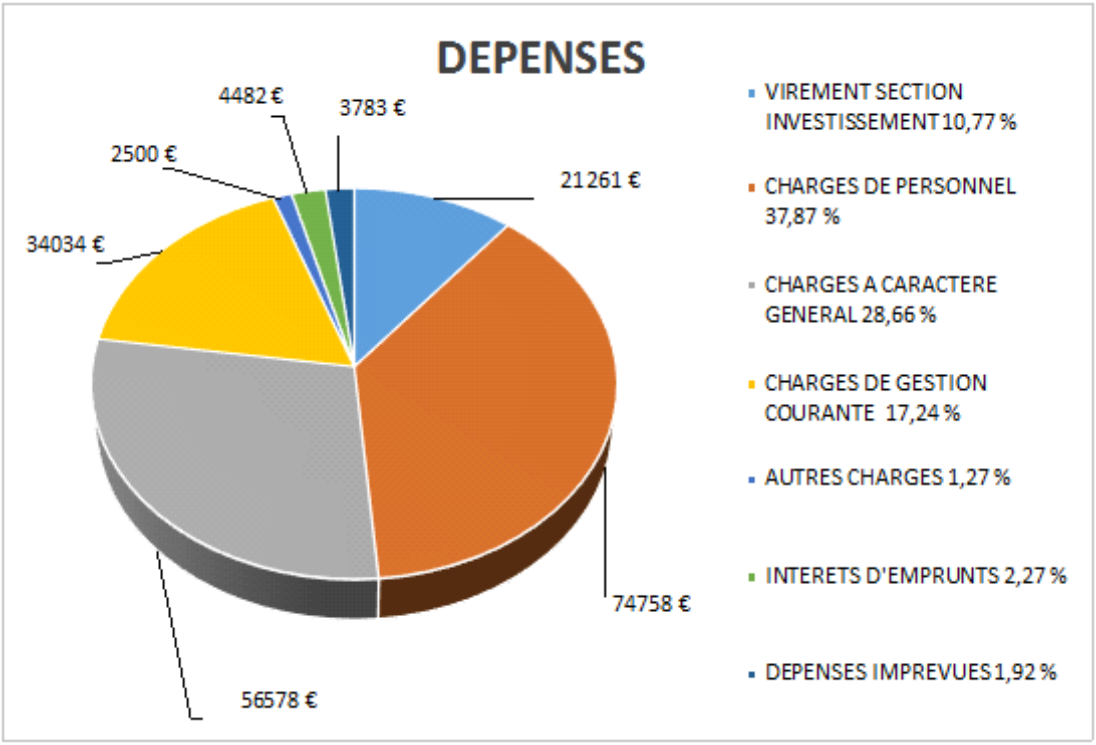

Charges à caractère général : achat de petit matériel - maintenance - assurances - fournitures administratives - documentation –publications

INVESTISSEMENT 2017 : montant prévisionnel : 56 539 €

RECETTES		DEPENSES	
		Remboursement capital	15 169,00
Fonds propres	19 657,00	Voirie	8 000,00
Affectation en investissement	33 363,00	Document communal d'urbanisme	5 000,00
Subventions	600,00	Remplacement C15	10 000,00
F.C.T.V.A.	1 315,00	Projet lotissement	2 000,00
Amortissement Centre Social	1 604,00	Travaux logement communal	1 000,00
		Matériel communal	1 006,00
		Matériel Développement Durable	3 800,00
		Aménagement de bourg	1 700,00
		Signalisation lieux-dits	2 000,00
		Etuve	1 000,00
		Déficit investissement 2016	5 864,00
TOTAL	**56 539,00**	**TOTAL**	**56 539,00**

4) ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE DES COMMUNES ADHERENTES PAR LE SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER

- **autorisation de signature d'une nouvelle convention pour une durée de 3 ans** – du 01/01/2017 au 31/12/2019

Le conseil municipal décide d'approuver la convention fixant les conditions d'entretien des poteaux incendie entre le SIVOM Rive Gauche Allier et la commune de Marigny, pour une durée de trois ans et autorise M. le Maire à signer celle-ci.

5) INDEMNITE A L'AGENT RECENSEUR

Le conseil municipal fixe l'indemnité de l'agent recenseur à 536,00 € (indemnité de recensement et forfait de déplacement).

6) OPERATION FLEURISSEMENT 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de reconduire l'opération fleurissement pour l'année 2017, en attribuant à chaque foyer un bon d'achat de plants de fleurs de 17 €.

7) ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/17

POSTE DE TRAVAIL	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	FILIERE	CATEGORIE	GRADE
Secrétaire de mairie	28	Administratif	C	Adjoint administratif principal 2ème classe
Agent d'entretien polyvalent	35	Technique	C	Adjoint Technique
Agent d'entretien des locaux	04	Technique	C	Adjoint Technique
Agent d'entretien polyvalent saisonnier 6 mois/an, d'avril à octobre	17	Technique	C	Adjoint Technique

8) FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

Compte tenu des besoins de financement, des fonds propres de la commune et des aides sollicitées, le conseil municipal, à l'unanimité, reconduit les taux qui restent les suivants :

TAXE D'HABITATION 11,66 % - TAXE FONCIERE SUR LE BÂTI 7,93 %
TAXE FONCIERE SUR LE NON BÂTI 34,48 %.

9) SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE L'ALLIER (SDE 03)

- marché électricité C5 tarif inférieur à 36 kVa

Les collectivités peuvent s'affranchir du tarif réglementé de vente et conclure de nouveaux contrats de fourniture d'énergie dans le respect des règles de la commande publique. Dans ce cadre, le regroupement est un outil qui permet d'effectuer les opérations de mise en concurrence, d'assurer une maîtrise de la consommation d'énergie et de renforcer la protection de l'environnement dans le respect du développement durable.
Le SDE 03 propose un groupement de commandes à l'échelle départementale.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité en tarification C5 et de souscrire à l'offre de marché.

INTERCOMMUNALITE

MOULINS COMMUNAUTE : nouvelle compétence facultative « Structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » »

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'évolution des statuts de la Communauté d'agglomération de Moulins en intégrant une nouvelle compétence facultative sous le libellé : « Structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) « Territoire Bourbon Pays de Moulins Auvergne » ».

DELIBERATION DIVERSE

MOTION DE SOUTIEN PROPOSEE PAR L'AMF (Association des Maires de France)

- soutien au Manifeste « pour des communes fortes et vivantes au service des citoyens »

Le conseil municipal, à l'unanimité, soutient le manifeste de l'AMF.

C.C.A.S

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 MARS 2017

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le compte de Gestion du Percepteur et le compte administratif 2016 présentent le même résultat, soit un excédent de clôture pour cette année de **1 766,83 €.**

DETAIL DES RECETTES		DETAIL DES DEPENSES	
Subvention de la commune	1.700,00	Traiteur Gilles (2015)	451,00
		Assurance des membres	180,00
Participation lors du repas des aînés	320,00	Repas des aînés	1.412,00
Excédent 2015 reporté	2.475,23	Colis de fin d'année	685,40
	4.495,23		2.728,40

Le repas a réuni 45 personnes dont 13 ont payé une participation de 20 € plus des dons de 60 €.
Les colis de fin d'année : 17 corbeilles confectionnées par le traiteur DUMONT pour les dames, 19 bouteilles de champagne pour les messieurs et 4 boîtes de chocolat « Les Palets d'Or » pour les personnes domiciliées en maison de retraite.

BUDGET PRIMITIF 2017

Compte tenu de l'excédent reporté (1.766 €), de la subvention de la commune (1.700 €), d'une prévision de libéralités reçues (250 €), le budget a été voté en équilibre à **3.716,00 €.**

Détail dépenses prévisionnelles : assurance des membres bénévoles 180 € - aides 500 € - repas et colis 1.636€ - alimentation 900 € - secours d'urgence 500 €.

REPAS DES AINES 2017 : prévu le DIMANCHE 15 OCTOBRE. 71 personnes auront plus de 60 ans dont 5 nouveaux.

COLIS DE FIN D'ANNEE : 42 personnes auront 65 ans et plus, 22 dames et 20 messieurs.

VIVRE A MARIGNY

▶ *La vie à venir*

Les dates à retenir

Samedi 15 juillet : Concours de Pétanque de l'U.S.M. (foot).

Dimanche 27 août : Commémoration en mémoire des six fusillés du 27 août 1944, au Monument de la forêt à partir de 11 H.

Samedi 7 octobre : Soirée du Comité des Fêtes.

Dimanche 15 octobre : Repas d'automne du C.C.A.S.

Samedi 21 octobre : Concours de belote de l'U.S.M. (14 H 00).

Samedi 11 novembre : Cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 (rendez-vous à 11H d'abord au Monument du bourg).

Samedi 02 décembre : Arbre de Noël et soirée du Comité des Fêtes.

Samedi 06 janvier 2018 : Cérémonie des vœux à 18 h 30.

LE COMITE DES FETES

LE COMITE DES FETES, ESSENTIEL ROUAGE DE L'ANIMATION COMMUNALE

Depuis de nombreuses années, le comité des fêtes s'emploie, au mieux de ses possibilités, à animer la vie marignyssoise. A sa tête actuellement, Jean-Michel SAUSA succédant à Didier REGNAULT, et avant lui, Alain BOURGUIGNON, Robert ERAUD et Jean GARDET se sont toujours attachés à ne pas compter, ni leur peine, ni leur temps, pour donner un peu d'activité festive au village.

Depuis plusieurs années maintenant, la soirée théâtrale est la première des cinq soirées concoctées par le comité. Et cette fois encore, le succès populaire a été au rendez-vous, à un point tel qu'il a fallu ajouter des chaises pour accueillir tout le monde. La troupe avermoise « Piloufaces », maintenant incontournable à Marigny, a encore fait des miracles, et Jean-Luc DORSIT et sa bande ne demande qu'à revenir, ce dont les marignyssois ne se plaindront pas, tant la prestation des comédiens a été unanimement saluée.

Si le théâtre a été une franche réussite, on ne peut en dire autant de la 21ème marche de l'omelette, bigrement contrariée qu'elle a été par un temps exécrable. Evidemment, il est nettement plus plaisant d'arpenter le bocage affublé d'un chapeau de paille, plutôt qu'encombré d'un parapluie ! Aussi, seulement soixante-dix randonneurs – ceux-là, même un ouragan force 5 ne les empêcherait pas d'être présents – se sont retrouvés à l'invitation du comité, et ils n'ont semble-t-il pas regretté leur venue, la pluie ayant cessé vers 15 h, même si quelquefois ils ont pataugé dans les flaques ! Par contre, l'appétit d'environ 120 amateurs de l'omelette marignyssoise n'a pas été coupé pour autant, et au final, si la journée avait commencé difficilement avec peu de marcheurs, elle s'est terminée en beauté avec une salle des fêtes copieusement garnie, comme d'ailleurs toutes les assiettes des affamés !

Troisième volet de la saga : le méchoui. La météo ne s'était pas trompée et le soleil a été plus que généreux pour la journée de réjouissances mise sur pied conjointement par la municipalité qui a proposé les jeux gonflables, le cheval et sa calèche, le feu d'artifice et la soirée dansante, et le comité des fêtes à qui incombait le volet ravitaillement, qu'il soit liquide ou solide. Dès le petit matin, le comité des fêtes au quasi grand complet s'est d'abord affairé à mettre le feu, non pas aux poudres, mais dans le trou préparé pour que le mouton rôtisse du mieux possible. Et vers 14 h, alors que le feu était particulièrement virulent, la pauvre bête enduite de la sauce ad-hoc était hissée sur son lieu d'expiation !

Evidemment, et cela est devenu une habitude fâcheuse depuis quelques années, le moteur chargé de faire tourner régulièrement la bestiole au-dessus du feu a eu un coup de pas bien ! Résultat, il a fallu tourner la broche à la force des bras, et ce pendant un sacré moment ! Heureusement, il y a des costauds au comité, mais aussi des techniciens de haut vol qui purent remettre les choses en ordre. Les tourneurs de broche purent alors baisser les bras et se refaire une santé en laissant travailler la mécanique ! Puis vers 17 h 30, à l'heure prévue, les jeux gonflables ont été rendus opérationnels, mais l'engouement des petits marignyssois n'a pas été à la hauteur de ce qu'espéraient les édiles locaux. Tant pis pour les absents ! De son côté le canasson « Gauloise », doux comme un agneau, a fait le job en trimbalant ses clients, heureux comme des papes dans la calèche, à travers le bourg. A partir de 19 h 30, une migration s'opéra en direction d'un barnum agissant comme un aimant sur les humains et disposant de tout le nécessaire pour humecter les nombreuses épiglottes asséchées. Une fois l'humidification de la structure cartilagineuse du larynx effectuée, le point d'attraction devint la salle des fêtes aux tables très joliment décorées. Et après le jambon cru, le méchoui/flageolets s'est révélé, une fois de plus, de haute volée ! Merci messieurs les cuistots, et merci également à tout le personnel du comité pour son efficacité ! A 23 h, tout le monde a été prié d'aller prendre l'air pour le feu d'artifice, mais là, déception par rapport aux années précédentes, car le spectacle proposé ne fut guère enthousiasmant. Tant pis, et on se dit que ce sera mieux la prochaine fois ! Enfin, au son de la musique disco ou musette, les accros de la danse, après fromage blanc et dessert, s'en sont donné à cœur joie, et ce, sans trop marcher sur les pieds des dames, à ce qu'il se dit !

L'ensemble des photos est consultable sur le site de la commune : www.marigny-allier.fr

Dernier match de la saison contre PTT Moulins B

L'U.S.M.

L'USM EST TOUJOURS VIVANTE !

Quasiment à l'article de la mort en fin de saison dernière, l'USM, créée rappelons-le par Jean-Pierre REGNAULT en 1994, et présidée actuellement et depuis une douzaine d'années par Franck SOUVERAIN, a eu un sursaut salvateur et la voilà repartie pour une nouvelle aventure. La saison qui s'achève peut être qualifiée de bonne avec un effectif qui, sans être pléthorique, a toujours été à peu près suffisant et au final une 4ème place dans son championnat vient sanctionner un parcours où l'état d'esprit n'a pas connu de raté.
Pas moins de 13 victoires, 3 matchs nuls et 4 défaites (on passera sous silence deux d'entre elles pour ne pas être désagréable avec l'adversaire en question), on a vu pire comme bilan. Quand on saura que l'USM présente la deuxième attaque avec 80 buts inscrits (dont 35 pour Thibault TAUCH, 13 pour Romain LEPRINCE et 10 pour Nicolas MARION), mais aussi la deuxième défense avec seulement 26 buts encaissés par le talentueux gardien Anthony-Jacques REGUERRE et ses défenseurs, on ne peut qu'être satisfait du décompte final.
La récente assemblée générale a mis en lumière la bonne gestion du club, que ce soit sportivement ou financièrement, et la saison qui s'ouvrira en septembre s'annonce sous de bons auspices, même si les problèmes d'effectif sont, depuis de nombreuses saisons, récurrents. Néanmoins, l'entraîneur Aurélien DESTERNES pourra compter sur un solide noyau de joueurs qui ont l'amour du maillot violet, et il n'est pas exclu de voir tout prochainement plusieurs footballeurs rejoindre l'USM, club familial s'il en est.
Dévoués parmi les dévoués, deux dirigeants, Nathalie BRUNET et Yves PHILIPPE ont été récemment salués par le district de l'Allier avec la médaille de bronze pour 15 années de services rendus à leur club et au football. Nos félicitations.
Allons, le bucolique stade municipal sera encore animé certains dimanches et verra des jeunes gens courir éperdument derrière un ballon, et des moins jeunes les encourager de l'autre côté de la main courante !
Allez l'USM !

VIVRE A MARIGNY

▶ *La vie pratique*

INFORMATIONS DIVERSES

RAPPEL - RECENSEMENT MILITAIRE - INSCRIPTION OBLIGATOIRE A 16 ANS - FILLES ET GARCONS

Depuis le 1er janvier 1999 tous les garçons et les filles de nationalité française doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile durant le mois de leur 16ème anniversaire.
L'attestation de recensement qui leur est délivrée par la mairie est indispensable pour participer à la journée défense et citoyenneté (JDC), mais également pour s'inscrire sur les listes électorales, aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis moto ou auto, concours de la fonction publique…) et dans un établissement scolaire. En conséquence cette attestation est à conserver précieusement.
Depuis le 13 janvier 2015, les jeunes qui étaient convoqués au détachement air de Varennes sur Allier effectuent leur journée défense et citoyenneté au CREPS de Vichy (centre de ressources d'expertise et de performances sportives).

COMMENT FAIRE

- **SON CHANGEMENT D'ADRESSE SUR L'ANNUAIRE PAGES BLANCHES**

La démarche doit se faire en priorité auprès de son opérateur téléphonique.

Sinon vous pouvez vous rendre sur https://www.pagesblanches.fr/ > descendre sur « des questions sur nos services » > cliquer sur « consulter l'aide » > à droite aller sur « je suis un particulier » > aller sur « modifier vos coordonnées » et cliquer sur « ici » > aller sur « vous êtes un particulier » « s'inscrire, modifier ou supprimer mes coordonnées » cliquer dessus > remplir les renseignements demandés.

- **SON CHANGEMENT D'ADRESSE SUR LA FACTURE**

La seule procédure est la démarche auprès de son opérateur par internet sur son compte client, par téléphone ou par courrier.

RAPPEL - SICTOM NORD-ALLIER - **JOURS D'OUVERTURE ET DE FERMETURE** - HORAIRES

DECHETERIE DE COULANDON (04 70 46 08 41) :
fermée le lundi, dimanche et jours fériés,
ouverte le mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi.

Horaire d'ouverture, durant toute l'année : 9h00-12h30 /13h45-17h30

SICTOM Nord Allier RD 779 - 03230 CHEZY

Tél. : 04 70 46 77 19
Mail : www.sictomnordallier.fr

CARTE D'IDENTITE

Si votre précédente carte a été délivrée entre 2004 et 2013 et que vous étiez majeur lors de sa délivrance, elle reste valide 5 ans après la date d'expiration qui est indiquée.
Vous pouvez toutefois demander le renouvellement anticipé de votre carte d'identité en produisant un justificatif d'un voyage à venir dans un pays qui autorise la carte d'identité comme titre de voyage.
Votre présence est exigée lors du dépôt de la demande pour procéder à la prise d'empreintes.
Vous pouvez vous rendre dans une mairie équipée pour recevoir les demandes de carte d'identité.
Où s'adresser au plus près ? Mairie de Moulins, d'Yzeure ou de Bourbon L'Archambault.
Vous pouvez préparer la démarche en effectuant une pré-demande en ligne.
La carte d'identité est gratuite et sa durée de validité est de 15 ans.

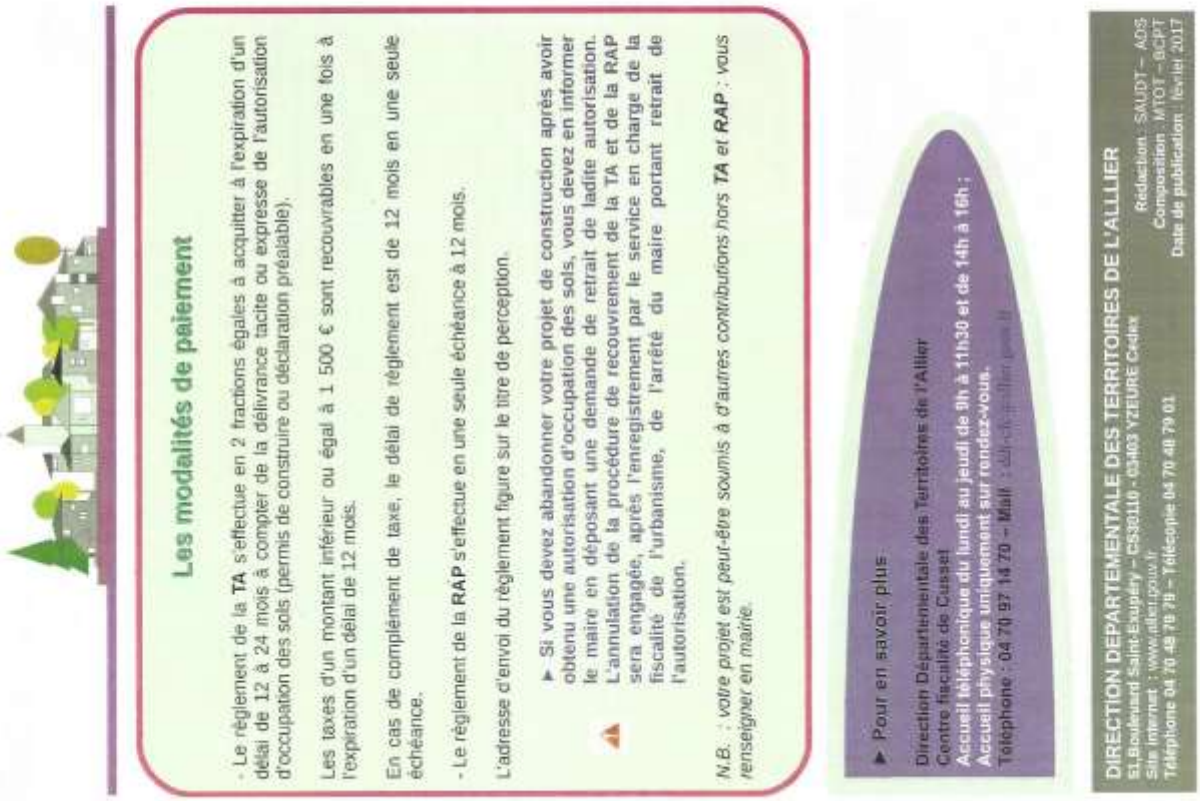

Les modalités de paiement

- Le règlement de la **TA** s'effectue en 2 fractions égales à acquitter à l'expiration d'un délai de 12 à 24 mois à compter de la délivrance tacite ou expresse de l'autorisation d'occupation des sols (permis de construire ou déclaration préalable).

Les taxes d'un montant inférieur ou égal à 1 500 € sont recouvrables en une fois à l'expiration d'un délai de 12 mois.

En cas de complément de taxe, le délai de règlement est de 12 mois en une seule échéance.

- Le règlement de la **RAP** s'effectue en une seule échéance à 12 mois.

L'adresse d'envoi du règlement figure sur le titre de perception.

► Si vous devez abandonner votre projet de construction après avoir obtenu une autorisation d'occupation des sols, vous devez en informer le maire en déposant une demande de retrait de ladite autorisation. L'annulation de la procédure de recouvrement de la TA et de la RAP sera engagée, après l'enregistrement par le service en charge de la fiscalité de l'urbanisme, de l'arrêté du maire portant retrait de l'autorisation.

*N.B. : votre projet est peut-être soumis à d'autres contributions hors **TA et RAP** : vous renseigner en mairie.*

► Pour en savoir plus

Direction Départementale des Territoires de l'Allier
Centre fiscalité de Cusset
Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h ;
Accueil physique uniquement sur rendez-vous.
Téléphone : 04 70 97 14 70 – Mail : ddt-cfc-allier@allier.gouv.fr

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ALLIER
51,Boulevard Saint-Exupéry – CS30110 - 03403 YZEURE Cedex
Site internet : www.allier.gouv.fr
Téléphone 04 70 48 78 79 – Télécopie 04 70 48 79 01

Rédaction : SAUDT – ADS
Composition : MIOT – BCPT
Date de publication : février 2017

Fiscalité de l'urbanisme

La taxe d'aménagement (TA)

La **TA** comprend :

- **une part destinée à la commune**, en vue de financer les équipements publics communaux rendus nécessaires par l'urbanisation.
  Le conseil municipal fixe le taux (qui peut être différent par secteur) ainsi que les exonérations facultatives. Les taux varient de 1 à 5 %. Dans certains secteurs, le taux peut être porté jusqu'à 20 % s'il y a nécessité de réaliser des travaux substantiels d'équipements publics.

  ► *Les services de la mairie peuvent vous communiquer le taux et les exonérations (prêt à taux zéro, abris de jardin…) qui ont été délibérés par le conseil municipal.*

- **une part destinée au département**, en vue de financer, d'une part la protection, la gestion et l'ouverture au public des espaces naturels sensibles et d'autre part les dépenses des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.
  Son taux est fixé dans l'Allier à 1,24 % pour 2017.

  ► *Cette part départementale s'applique dans toutes les communes du département.*

Le mode de calcul de la taxe d'aménagement

Le montant de la **TA** est fonction :

- **d'une valeur forfaitaire annuelle** fixée par décret ministériel, pour 2017 à 705 € par m² de surface créée (hors Ile de France),
- **d'une valeur forfaitaire fixée** :
  - pour les aires de stationnement extérieures, à 2 000 € minimum par emplacement,
  - pour les piscines, à 200 € par m² de surface de bassin,
  - pour les panneaux photovoltaïques au sol, à 10 € par m² de surface.

Ces valeurs sont appliquées :

- à la surface de plancher fiscale de la (ou des) construction(s) prévue(s),
- à la surface de certaines installations extérieures (piscine, panneaux photovoltaïques au sol),
- au nombre de places de stationnement extérieures à la construction,

puis multipliées par les taux de la part communale et de la part départementale.

La formule est ainsi la suivante :

TA = surface de plancher fiscale (ou nombre) x valeur forfaitaire x taux

La redevance d'archéologie préventive (RAP)

La **RAP** est exigible pour tous travaux affectant le sous-sol (constructions avec fondations, aménagements avec terrassements préalables).
Les maisons individuelles y sont assujetties depuis le 1er janvier 2013.
Elle est calculée selon les mêmes modalités que la taxe d'aménagement.
Son taux est fixé à 0,4 %.

L'assiette de la TA et de la RAP

La surface de plancher servant d'assiette à la **TA** et à la **RAP** est :

- la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculées à partir du nu intérieur des murs, sans l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres et dont on déduit :
  - les vides et trémies correspondant au passage de l'ascenseur et de l'escalier,
  - les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80m.

⚠ **ATTENTION : les surfaces intérieures dédiées au stationnement des véhicules sont comptabilisées dans la surface de plancher taxable.**

Les calculs

Un abattement automatique de 50 % sur la valeur forfaitaire annuelle est effectué pour :

- les 100 premiers m² des locaux à usage d'habitation principale,
- les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'État, hors du champ d'application du prêt locatif aidé d'intégration,
- les locaux à usage industriel et artisanal,
- les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale,
- les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Exemple : Construction d'une maison individuelle de 160 m² de surface de plancher taxable avec 2 places de stationnement extérieures. Les travaux de construction de la maison affectent le sous-sol, l'aménagement des 2 places de stationnement extérieures n'affecte pas le sous-sol.
(Taux communal de TA : 2 %)

TA part communale	Surface de plancher taxable	100 m² x 352,5 €* x 2 %	705 €
		60 m² x 705 € x 2 %	846 €
	Places de stationnement	2 x 2 000 € x 2 %	80 €
		Sous-total TA communale	1 631 €
TA part départementale	Surface de plancher taxable	100 m² x 352,5 €* x 1,24 %	437 €
		60 m² x 705 € 1,24 %	525 €
	Places de stationnement	2 x 2 000 € x 1,24 %	50 €
		Sous-total TA départemenatle	1 012 €
RAP	Surface de plancher taxable	100 m² x 352,5 €* x 0,4 %	141 €
		60 m² x 705 € x 0,4 %	169 €
	Places de stationnement**	2 x 2 000 € x 0,4 %	16 €
		Sous-total RAP	326 €
TOTAL général			2 969 €

* 50 % de la valeur forfaitaire annuelle (705 € pour l'année 2017)
**** La RAP est exigible pour l'aménagement des places de stationnement car le projet dans son ensemble** (habitation + stationnement) **affecte le sous-sol.**

SICTOM NORD ALLIER

Tout savoir sur la collecte dans votre commune

Le SICTOM Nord Allier est équipé d'un outil permettant d'informer en temps réel ses usagers sur la collecte de déchets par commune.
Tout savoir concernant la collecte des déchets sur votre commune, c'est désormais possible en un clic !
Retrouvez cet outil sur www.sictomnordallier.fr
Dans le menu « Infos pratiques » de la page d'accueil, le bouton « Les déchets dans ma commune » vous permet d'accéder à une plateforme qui vous informera sur les jours et types de collecte dans votre rue, la déchèterie et le point tri les plus proches de chez vous (après avoir renseigné les rubriques « Commune » et « Adresse »).

Une poubelle plus légère, c'est facile !

Pour diminuer votre production d'ordures ménagères, retrouvez dans cet article quelques rappels et des conseils supplémentaires.

Triez vos déchets recyclables

Vous disposez, pour faire le tri, de colonnes de tri. Il vous suffit d'y déposer tous les déchets recyclables, tels que les bouteilles, bidons et flacons en plastique, les papiers, cartons et cartonnettes propres, les briques alimentaires, les boîtes de conserves, canettes et couvercles en métal.

Attention : pour le verre, les bouteilles, pots et bocaux sont uniquement collectés par apport volontaire dans les colonnes à bandeaux verts disposées à plusieurs endroits de votre commune.

Merci de bien vouloir respecter les consignes de tri afin de respecter le travail des agents du centre de tri et de limiter les coûts liés aux erreurs de tri.

Faites du compost

Ne jetez plus vos déchets de cuisine et de jardin dans votre poubelle habituelle, faites-en du compost, qui servira d'engrais pour vos plantations !
Le SICTOM Nord Allier met à disposition des usagers qui le souhaitent un composteur individuel d'une capacité de 300 litres (15 euros) ou 600 litres (25 euros). Pour en obtenir un, il suffit de remplir le bon de réservation ci-dessous (ou téléchargeable sur www.sictomnordallier.fr) et nous le renvoyer. Dès réception de votre commande, un mail de confirmation vous sera communiqué avec les modalités de retrait.
Actuellement, sur les 74 foyers de Marigny, 13 sont équipés de composteurs. L'objectif de 10% est déjà atteint, félicitations ! Mais n'hésitez pas à en commander un !

Bon de réservation composteur

A remplir et à renvoyer à : SICTOM Nord Allier - RD 779 - « Prends-y-garde » - 03230 CHEZY

Tarifs
Composteur en bois 300L : 15€
Composteur en bois 600L : 25€

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....

Code postal : .....
Commune : .....
Téléphone* : / / / /
Courriel* : .....@.....
(afin de limiter les envois de papiers et les coûts associés)

1/ Combien de personnes composent votre foyer ? * .....
2/ Superficie totale de votre terrain : .....
3/ Comment avez-vous pris connaissance de la mise à disposition de composteurs ?
☐ Tri Mag' ☐ Bulletin municipal ☐ Presse ☐ Radio ☐ Affichage ☐ Autres

Ces informations ne seront en aucun cas communiquées.
** champs obligatoires*

Le ..... à .....

Signature :

Vous ne payez rien à la réservation ni au retrait du composteur, une facture vous sera adressée.

Jours de retrait : du lundi au vendredi de 9h à 16h15 (non stop) au SICTOM Nord Allier. Pensez à vous munir d'un justificatif de domicile pour retirer votre composteur.

Amenez vos déchets spécifiques à la déchèterie
Ce sont les déchets dangereux ou volumineux (produits chimiques, électroménager, encombrants...). Pour vous en débarrasser, rendez-vous à la déchèterie. Celle de Coulandon est ouverte du mardi au samedi, de 9h à 12h30 et de 13h45 à 17h30.
La déchèterie mobile passe chaque année sur certaines communes qui ne sont pas équipées d'une déchèterie fixe (calendrier téléchargeable sur www.sictomnordallier.fr). Marigny n'a pas la possibilité de l'accueillir, mais vous pouvez vous rendre aux permanences des communes les plus proches.

Zoom sur la TEOM

Qu'est-ce que la TEOM ?
La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est une imposition additionnée à la taxe foncière. Toute personne propriétaire d'un bien foncier situé dans une commune où fonctionne un service d'enlèvement des ordures ménagères y est assujettie.

À quoi sert-elle ?
Aujourd'hui, cette taxe finance non seulement la collecte des déchets, mais aussi leur tri et traitement, la gestion des déchèteries et les frais de gestion. Elle n'est plus liée uniquement à la fréquence des collectes sur la commune.

Comment est-elle calculée ?
Elle se fonde sur la valeur locative de la propriété foncière (calculée et mise à jour chaque année par les services fiscaux) et sur le taux d'enlèvement des ordures ménagères de la zone. Ces taux sont votés par les élus des communautés d'agglomération ou de communes.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)
c'est un impôt	
Calcul : adossée sur la taxe foncière	Calcul : adossée sur le service rendu
Encaissement : services fiscaux de l'état	Encaissement : trésorier de la collectivité

Pourquoi augmente-t-elle ?
1ère explication : les coûts de traitement des déchets augmentent (enfouissement, tri, déchèteries).

2ème explication : moins les habitants trient, plus les quantités de déchets à enfouir sont importantes. La collectivité doit en supporter les coûts de traitement et les répercuter sur ses administrés pour le financement. A terme, les habitants seront donc pénalisés s'ils ne trient pas leurs emballages.

3ème explication : pour certains habitants, la TEOM augmente parce que la valeur locative de leur logement établie par les services fiscaux de l'État augmente. C'est cette valeur locative qui sert de base de calcul pour la taxe sur le foncier bâti et donc pour la TEOM.

Trier pour freiner l'augmentation
Les efforts de réduction et de tri des déchets demandés à chacun, comme les efforts d'amélioration des services permettent au mieux de maîtriser la hausse de la TEOM.

Pour plus d'infos, rendez-vous sur www.sictomnordallier.fr ou sur la page Facebook « SICTOM Nord Allier ».
Venez visiter le site du SICTOM à Chézy le dernier jour ouvré (lundi au vendredi) de chaque mois, d'avril à octobre, et découvrez comment sont traités vos déchets (enfouissement et centre de tri). Pour vous inscrire, appelez le 04 70 46 77 19.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Direction générale de la santé

Paris, le 4 mai 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le décret visant à renforcer la lutte contre les ambroisies est publié au *Journal Officiel*

Le pollen des ambroisies, et en particulier de l'ambroisie à feuilles d'armoise, de l'ambroisie trifide et de l'ambroisie à épis lisses, peut provoquer des symptômes allergiques sévères : rhinite, conjonctivite, eczéma, urticaire, apparition ou l'aggravation de l'asthme. Les textes publiés vendredi 28 avril fixent les mesures qui doivent être prises au niveau national et local pour prévenir l'apparition de ces plantes envahissantes. Ils déterminent par ailleurs les actions visant à limiter ou à interdire l'introduction, le transport, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat, sous quelque forme que ce soit, des espèces végétales nuisibles à la santé.

La loi de modernisation de notre système de santé intègre des dispositions visant à lutter contre les ambroisies, des espèces de plantes nuisibles à la santé humaine. Le décret publié vendredi 28 avril détermine les mesures susceptibles d'être prises à l'échelle nationale et locale pour prévenir leur apparition.

Au niveau national :

- surveillance de ces espèces ;
- amélioration de l'information du public ;
- lutte contre la prolifération de ces espèces par la destruction des pieds d'ambroisie ou la gestion des espaces visant à limiter fortement leur capacité d'installation.

Au niveau local :

- les préfets de département arrêtent les mesures à mettre en œuvre sur leur territoire en fonction du contexte local, et notamment du niveau de présence des ambroisies et du type de milieux infestés (sols agricoles, bords de route, zones de chantier, terrains de particuliers, *etc.*) ;
- les collectivités territoriales peuvent participer à la mise en œuvre des mesures définies par le préfet notamment en désignant un ou plusieurs référents territoriaux dont le rôle est, en particulier, de repérer la présence de ces espèces, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains ;
- chaque particulier ou chaque entreprise privée est susceptible d'être concerné pour mettre en œuvre des mesures permettant de lutter contre cette infestation (arrachage de pieds d'ambroisie, *etc.*).

Concomittamment à la publication ce décret, un arrêté signé par les ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture a été publié. Ce texte interdit l'introduction volontaire, le transport volontaire, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat, sous quelque forme que ce soit, des trois ambroisies visées par ce décret.

Particulièrement présente en région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ambroisie s'étend progressivement à l'ensemble du territoire national : non seulement dans les zones limitrophes de Auvergne-Rhône-Alpes mais également en Nouvelle Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Occitanie, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Pays-de-la-Loire comme le montrent les cartographies nationales réalisées régulièrement à la demande du ministère chargé de la santé. Les causes de cette expansion sont à la fois les activités humaines qui favorisent sa dispersion et le changement climatique qui favorise l'expansion de la plante vers le nord et le nord-est de l'Europe.

En Auvergne-Rhône-Alpes, région française la plus envahie par l'Ambroisie à feuilles d'armoise, environ 13 % des habitants souffrent d'allergies à son pollen ; ce chiffre atteint 21 % dans les zones les plus exposées. L'agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes avait estimé en 2013, que près de 200 000 personnes avaient consommé des soins en rapport avec l'allergie à l'ambroisie à feuilles d'armoise en Rhône-Alpes, ce qui conduit à des coûts de santé estimés à 15 millions d'euros pour cette seule région.

Dans le cadre des Plans nationaux en santé environnement, la Direction générale de la santé a mis en place et finance un Observatoire des ambroisies animé depuis 2017 par la fédération FREDON-France, qui constitue un centre national de référence sur les ambroisies. Il a pour missions de favoriser la coordination des actions de lutte entre les différents acteurs concernés (gestionnaires de routes, agriculteurs, particuliers, collectivités territoriales, professionnels de santé...) et d'élaborer divers outils (vidéos, guides techniques, brochures, dispositif pédagogique, etc.) qui sont mis à la disposition de tous sur son site Internet.

En savoir plus :

- Site du ministère des affaires sociales et de la santé : http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/article/l-ambroisie-une-plante-sous-surveillance
- Cartographies de présence des ambroisies en France : http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/article/cartographies-de-presence-de-l-ambroisie-en-france
- Site de l'Observatoire des ambroisies : www.ambroisie.info
- Site du Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) : http://www.pollens.fr
- Avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP) pour connaître les messages de prévention vis-à-vis des allergies aux pollens : http://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=556

Contact presse :
Direction générale de la Santé : presse-dgs@sante.gouv.fr

J'identifie les situations à risque

• OÙ TROUVE-T-ON LES TIQUES ?

Les tiques sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1 500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.

• QUI SONT LES PERSONNES LES PLUS EXPOSÉES ?

Les professionnels qui travaillent dans la nature : bûcherons, sylviculteurs, gardes forestiers, gardes-chasse, gardes-pêche, jardiniers, etc.

Les amateurs d'activités « nature » : promeneurs et randonneurs en forêt, campeurs, chasseurs, ramasseurs de champignons, etc.

• À QUELLE PÉRIODE DE L'ANNÉE LE RISQUE EST-IL MAXIMUM ?

Les tiques sont plus actives entre avril et novembre.

Ce qu'il faut retenir

Les maladies vectorielles sont des maladies infectieuses transmises par des vecteurs. Les moustiques sont les vecteurs les plus connus, mais il en existe d'autres comme les tiques, les mouches, les puces, etc.

POUR SE PROTÉGER DE LA MALADIE DE LYME :

- Avant et pendant une activité nature :

  Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs. Je reste sur les chemins, j'évite les broussailles, les fougères et les hautes herbes. Je pense à prendre avec moi un tire-tique.

- Après une activité dans la nature :

  J'inspecte soigneusement mon corps.

- Après avoir été piqué par une tique :

  Je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement. Je consulte également en cas de symptômes grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle.

  La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

En cas de doute, parlez-en à votre médecin ou demandez conseil à votre pharmacien.

Santé publique France

IMPRIMÉ - R.C.S. Paris B 379 889 283. PF011-008-1705 - Crédits photos: Gettyimages - N. Bouchaudy, CNIM Nomelis.

MALADIES VECTORIELLES
Les connaître pour se protéger

MALADIE DE LYME

ET PRÉVENTION DES PIQÛRES DE TIQUES

Je reconnais la maladie et ses symptômes

• LA MALADIE DE LYME : QU'EST-CE QUE C'EST ?

La maladie de Lyme, ou Borréliose de Lyme, est une infection due à une bactérie (microbe) transportée par une tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse. Elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats) ni d'une personne à une autre.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

• QUELS SONT LES SIGNES ?

Dans les 3 à 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre, puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.

Avec ou sans plaque rouge, il faut consulter un médecin en cas de symptôme grippaux, de paralysie faciale ou de fatigue inhabituelle quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

Au bout de plusieurs mois ou année, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

J'apprends à me protéger

• COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

La meilleure façon de se protéger lors de promenades à la campagne, en forêt, dans la nature ou dans les parcs, c'est d'éviter de se faire piquer par des tiques.
Il est donc conseillé de porter des vêtements longs qui couvrent les bras et les jambes, un chapeau, et de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes.
Restez sur les chemins, évitez les broussailles, les fougères et les hautes herbes.

On peut aussi mettre des répulsifs contre les insectes sur la peau ou sur les vêtements, en respectant leur mode d'emploi.
Pensez à prendre avec vous un tire-tique (disponible en pharmacie).

• COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

Pour éviter la maladie de Lyme, il faut absolument retirer la ou les tiques le plus rapidement possible : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie.
Les tiques peuvent rester accrochées sur la peau ou le cuir chevelu sans qu'on s'en aperçoive car leur piqûre ne fait pas mal.

Il faut donc vérifier soigneusement l'ensemble du corps, en particulier les aisselles, les plis du coude, derrière les genoux, le cuir chevelu, derrière les oreilles, et les régions génitales pour trouver une ou des tiques.
N'hésitez pas à demander de l'aide à un proche pour examiner certaines parties du corps moins accessibles (dos, cheveux).
Utilisez un miroir si vous êtes seul(e).

• QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE PIQÛRE ?

COMMENT RETIRER UNE TIQUE ?

- Ne mettez aucun produit sur la tique.
- Ne tentez pas de la retirer avec les ongles.

(Utilisez un tire-tique glissez le crochet sous la tique sans l'écraser, au plus près de la peau. Tournez doucement jusqu'à ce que la tique se décroche.

ET

Après avoir enlevé la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique.

OU, À DÉFAUT,

(Utilisez une pince fine saisissez la tique à la base sans l'écraser et tirez vers le haut sans tourner.

ET

Après avoir enlevé la tique, désinfectez la peau avec un antiseptique.

Attention, une fois enlevée, la tique peut encore piquer. Après l'avoir tuée sans l'avoir touchée à mains nues, il faut la mettre dans un mouchoir ou sur un bout de scotch qu'on jettera à la poubelle.

Y A-T-IL UN TRAITEMENT APRÈS UNE PIQÛRE DE TIQUE ?

En cas de piqûre, surveillez la zone piquée. Si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle ou d'autres symptômes (symptômes grippaux, paralysie, etc.) apparaissent dans le mois qui suit la piqûre, consultez sans tarder un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

▶ *La vie rêvée des mets*

DOMES AU SAUMON FUME ET FROMAGE FRAIS

INGREDIENTS (6 PERSONNES)
1 échalote
50 gr de pousses d'épinards
300 gr de fromage frais (petit suisse nature, Philadelphia, etc)
6 grandes tranches fines de saumon fumé (environ 300 gr)
Sel, poivre

MATERIEL
1 moule dôme
1 hachoir
1 spatule

PREPARATION

- Peler et hacher finement l'échalote. Ajouter les pousses d'épinards et les hacher également jusqu'à ce qu'elles soient en petits morceaux (la mâche peut remplacer les épinards) ;
- Ajouter le fromage frais, saler et poivrer. Mélanger le tout délicatement à l'aide d'une spatule. Attention à ne pas trop mélanger, pour conserver la texture du fromage frais, sinon il va devenir plus liquide ;
- Chemiser les empreintes dômes avec les tranches de saumon, en les faisant déborder pour les rabattre ensuite ;
- Ajouter la préparation au fromage frais, lisser avec la spatule et rabattre le saumon pour refermer les dômes ;
- Conserver pendant minimum 20 minutes au réfrigérateur. Pour bien conserver la forme en dôme, ne pas hésiter à les passer 10 à 15 minutes au congélateur avant de les démouler ;
- Servir avec un peu de salade verte, des blinis ou du pain grillé.

KIR AUVERGNAT *

INGREDIENTS (6 PERSONNES)
2 cl de sirop de châtaigne
Vin blanc

PREPARATION

- Réaliser la recette "kir auvergnat " directement dans le verre,
- Verser le sirop puis compléter de vin frais,
- Servir dans un verre de type "flûte",
- Utiliser de préférence du vin "Saint-Pourçain" blanc.

* A consommer avec modération

▶ *La vie en presse*

MARIGNY

Les abords des chemins communaux sont entretenus

ENTRETIEN. Comme ici au lieu-dit "Les Gillets" ou ailleurs, les abords des chemins ne sont pas négligés.

Comme chaque année, les chemins communaux sont soumis à une rénovation de la chaussée et à l'entretien des abords, en fonction des possibilités budgétaires de la commune. C'est ainsi que Marc Douet, agent technique, s'est attaché à profiter du temps sec et froid pour le reprofilage des haies. En préservant de la sorte la visibilité des usagers de la route. Un entretien également à des fins de propreté, les nombreux randonneurs qui fréquentent ces chemins étant sensibles à cet aspect de l'environnement. ■

Le 01/01/2017

Le 12/01/2017

MARIGNY

Moyens et projets limités pour 2017

VŒUX. Philippe Prugneau, maire, accompagné de son conseil municipal.

À l'occasion de la cérémonie des vœux à la population, une bonne partie des Marignyssois avait répondu à l'invitation de Philippe Prugneau, maire, et de son conseil municipal.

« Ces vœux traduisent d'abord notre souhait partagé de progrès et de réponses optimistes pour l'avenir de notre village », a d'abord déclaré le maire, qui a souhaité un complet rétablissement à l'un de ses conseillers, Jean-Pierre Régnault, qui vient de subir une lourde opération.

Puis il a survolé rapidement les réalisations de 2016 : rénovation des revêtements de plusieurs chemins communaux, réfection de diverses traversées de route, entretien des bâtiments communaux, etc..

Regrettant la diminution régulière des dotations de l'Etat, il a confirmé que les ambitions de 2017 seraient forcément limitées : remise en état de certaines portions de la voirie, entretien des bâtiments, poursuite du fleurissement, et divers autres projets de moindre importance.

Après avoir souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants et aux enfants nés en 2016, Philippe Prugneau a témoigné sa reconnaissance aux bénévoles du comité des fêtes et de l'USM football, et n'a pas oublié de féliciter le personnel communal pour la qualité de son travail au quotidien. ■

MARIGNY

Les lauréats des maisons et fermes fleuries

Les lauréats du concours des maisons et fermes fleuries ont été récompensés, recevant les uns et les autres des bons d'achat de fleurs. Cette année encore, le podium est le même que celui des années précédentes, mais cependant dans un ordre légèrement différent.

C'est ainsi que sur la plus haute marche du podium, se trouvent deux couples ex aequo : Luc et Marie-Jo Fillère d'une part, et Alain et Martine Hamel de l'autre. Si les parterres des époux Fillère sont plus classiques que ceux du couple Hamel, tournés vers le champêtre, les décorations de chacun ont su convaincre le jury.

Enfin, la troisième place a été attribuée à un autre duo d'habitués des places d'honneur, Franck Souverain et Nathalie Brunet.

Même dilemme pour le jury que le classement des fermes fleuries. Là aussi, les décideurs ont renoncé à séparer dans les éloges Emmanuel et Perrine Bréchignac, et Foulques et Sylvie de Barmon. Ils ont donc été classés premiers ex aequo.

Par ailleurs, les efforts de Jean-Paul et Simone Couturier, Didier Régnault et Carole Didier, Bruno et Michèle Bernadon, Jean-Paul et Jacqueline Peronny, Jean-Pierre et Michèle Régnault, Michel et Anne-Marie Surleau, et Jean-Claude et Marie-Thérèse Chabot, pour rendre leur demeure attrayante, leur ont également valu de recevoir, outre, les félicitations du jury, des bons d'achat de fleurs. ■

FLEURISSEMENT. Le maire, Philippe Prugneau *(au centre)* a été très élogieux envers tous ceux qui font des efforts pour embellir le village.

Le 16/01/2017

MARIGNY

Le recensement des habitants se poursuit

Le recensement quinquennal de la population est en cours. Il se terminera samedi 18 février. Actuellement, sur les quatre-vingt-dix-huit logements de Marigny, l'agent recenseur, Yannique Barast, en a visité environ 50 %, dont une vingtaine a déjà répondu par Internet. Par contre, les personnes ne disposant pas du web sont obligées d'utiliser l'option papier. dans ce cas, l'aide de l'agent recenseur est souvent la bienvenue, notamment pour les personnes d'un certain âge. En général, un quart d'heure ou vingt minutes suffisent pour boucler le questionnaire auquel il est obligatoire de répondre. ■

INVENTAIRE. Nicole Aupetit *(à gauche)*, résidant au lieu-dit Les Roches, apprécie l'aide apportée par l'agent recenseur Yannique Barast pour remplir le questionnaire.

Le 28/01/2017

MARIGNY

La population serait en légère hausse

Le recensement de la population, version 2017, est maintenant terminé, et son déroulement s'est passé sans encombre, l'agent recenseur, Yannique Barast a toujours été reçue très cordialement par les Marignyssois.

Aussi, Pierre-Olivier Lemaire, superviseur de l'INSEE pour la zone de Moulins, est passé en mairie, afin de se faire remettre les documents concernés, questionnaires, récapitulatifs, etc.

La proportion de réponses faites par internet pour la commune est de 25,3 %, les autres ayant été faites sur support papier. D'après les premiers éléments recueillis, la population de la commune serait en légère augmentation, mais il faudra attendre décembre pour avoir les chiffres exacts, le traitement et l'analyse des réponses étant un travail compliqué et de longue haleine.

STATISTIQUES. Un dernier regard du superviseur de l'INSEE avant que les documents quittent la mairie pour être exploités.

Pour mémoire, il faut rappeler que pour Marigny, la population légale millésimée 2014, en vigueur au 1er janvier 2017, était de 194 (personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire communal), tandis que la population comptée à part, était de huit (personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune, mais qui ont conservé une résidence sur le territoire communal), soit un total de 202 personnes.

Le 27/02/2017

MARIGNY

Une aide bienvenue pour un défibrillateur dans la commune

SOUTIEN. Jacky Bel remet symboliquement à Philippe Prugneau le chèque destiné à aider la commune pour la mise en place d'un défibrillateur à la salle des fêtes.

Groupama soutient notamment les communes qui souhaitent se doter d'un défibrillateur. Marigny s'étant déclarée intéressée, Groupama a immédiatement donné son accord.

Cet agrément étant conditionné à la formation de secouristes PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) sur la commune. Celle-ci a eu lieu en juin dernier, sous la houlette de sapeurs-pompiers de Montluçon. Une dizaine de Marignyssois sont désormais diplômés.

Cette formation, d'un coût de 400 €, a été payée par la caisse locale Souvignoble (qui regroupe onze communes autour de Souvigny) de Groupama qui a également donné une subvention de 600 € à la commune pour l'achat du défibrillateur, auxquels s'ajoutent 600 € de la caisse départementale.

Jacky Bel, président de la caisse locale Souvignoble, est venu en mairie, remettre, au nom de la caisse locale et de la caisse départementale, un chèque de 1.200 € au maire Philippe Prugneau, maire, en présence d'une partie de son conseil municipal.

MARIGNY

Plusieurs lieux-dits du bourg rebaptisés

SIGNALISATION. Les panneaux délimitant le nouveau lieu-dit sont en place.

Le 09/03/2017

Le hameau, situé à l'est du bourg en bordure du CD 953, comportait plusieurs lieux-dits sans signalisation (Champ du Grand-Champ, Champ du Bois, Bois-Mesnier et Champ de la Bruyère) et les propriétés s'y trouvant étaient de ce fait, difficilement repérables, notamment par les services de secours, mais aussi, par les utilisateurs du GPS.

Aussi, le conseil municipal a décidé, en fin d'année, de donner un seul et unique nom à ce hameau qui s'appellera dorénavant « Champ de la Bruyère ».

Les points d'implantation des deux panneaux ont été définis par les services de la direction d'exploitation des routes du conseil départemental (UTT de Cérilly/Bourbon-l'Archambault) et mis en place par l'employé communal Marc Douet.

Par ailleurs, le nécessaire sera fait pour que ce nouveau lieu-dit entre dans le système GPS. Parallèlement, les propriétés concernées ont reçu chacune une numérotation.

Le 31/03/2017

MARIGNY

Bâtiments et chemins au crible

INSPECTION. Rien n'échappe à la sagacité de la commission dirigée par Philippe Prugneau, maire *(à gauche)*.

La commission de la voirie a effectué une tournée des bâtiments et chemins communaux pour évaluer les dégradations liées à l'hiver, même s'il n'a pas été des plus rigoureux.

Les bâtiments, tout comme les chemins d'ailleurs, n'ont pratiquement pas subi de dégâts, même si ponctuellement des remises en ordre seront faites suivant les possibilités du budget. A noter que les travaux sur les chemins réalisés en 2016 se sont révélés satisfaisants. Par ailleurs, les fossés, souvent la cause de mini-inondations, viennent d'être suivis et recalibrés. Ils sont donc maintenant à même d'effectuer efficacement leur mission. ■

NÉCROLOGIE

Reine Racine

L'ancien maire, Reine Racine, née Arrieta, vient de décéder à l'âge de 93 ans. Elle était née en Seine-et-Marne, à Pontault-Combault, le 3 septembre 1923.

Assistante sociale chef à l'hôpital Sainte-Anne à Paris, alors que son époux Yves Racine était médecin psychiatre à l'hôpital de Saint-Alban en Lozère, elle choisit Marigny pour y acheter une résidence secondaire car située approximativement à mi-chemin entre Paris et Saint-Alban.

Là, elle s'investit dans la vie locale au point d'être élue maire de 1977 à 1983, dès sa première élection au conseil municipal. Dotée d'un solide caractère, Reine Racine, dynamique, est notamment à l'origine de l'aménagement de la place de l'Église. En retraite à Marigny, elle avait rejoint la maison de retraite de la Gloriette à Yzeure en 2012. Chevalier dans l'ordre national du Mérite, titulaire de la médaille d'or de la Ville de Paris, elle était présidente d'honneur des anciens maires de l'Allier. ■

Ses obsèques auront lieu aujourd'hui à 15 heures à l'église.

Le 29/03/2017

MARIGNY

Le fleurissement est en marche !

EMBELLISSEMENT. Marc Douet profite du soleil pour effectuer les plantations qui, prochainement, seront multicolores.

La commune a reçu en 2003 une première fleur du label « Villes et villages fleuris », suivie d'une seconde en 2009, récompenses qui valorisent la commune et ses habitants.

Pour garder cette reconnaissance, l'employé communal, Marc Douet, et son alter ego, Didier Olivier, se sont attaqués à la reconstitution des massifs, suspensions et autres bacs, afin que l'environnement des Marignyssois et des (nombreux) promeneurs qui parcourent le village soit aussi agréable que possible. ■

Le 18/05/2017

MARIGNY

La troupe Piloufaces bientôt de retour

Avant de se produire à Toulon, Avermes, Villeneuve et Chapeau, la troupe d'Avermes Piloufaces, du président Jean-Luc Dorsit, donnera le samedi 11 mars, à 20 heures à la salle polyvalente de Marigny, la première représentation de la nouvelle pièce de son répertoire *Atout Cœur* de Franck Didier.

Atout Cœur est une agence matrimoniale dirigée d'une main de fer par Martine (Évelyne Albouy). Comme le fichier clients est un peu léger, les trois employés, Jessica (Élodie Weisse), Edouard (Christian Olivier) et Christophe (Jean-Luc Dorsit) sont contraints et forcés de se rendre régulièrement à des rendez-vous nocturnes avec des clients « intéressants » pour l'agence.

JOYEUX COMPÈRES. Les Avermois dirigés par Jean-Luc Dorsit n'engendrent pas la mélancolie.

La femme de ménage, Bernadette (Sylvie Chevenon), découvre par surprise ce jeu de dupes alors que Martine, pour faire de la publicité, veut organiser un bal costumé.

Les rencontres vont aller de « mâle » en pis : une femme divorcée (Cécile Geay), un garagiste agacé (Jacky Chevenon), un veuf éploré (Jérôme Seyve) et un diplomate (second rôle de Jean-Luc Dorsit) vont se croiser dans une mise en scène d'Isabelle Olivier et des décors de Michel Petiot. *Atout Cœur*, un spectacle drôle ! ■

Pratique. Samedi 11 mars à Marigny, ouverture des portes, à 19 h 30. Tarifs : adultes 6 €, enfants de moins de 10 ans 2 €, moins de 6 ans gratuit. Pour tout Renseignement : 04.70.43.90.13.

Le 02/03/2017

MARIGNY

Jean-Michel Sausa reconduit à la tête du comité des fêtes

ANIMATION. Quelques renforts auraient été les bienvenus au sein du comité des fêtes.

Le président du comité des fêtes, Jean-Michel Sausa, s'est réjoui de la réussite globale des manifestations organisées en 2016 par l'association, lors de l'assemblée générale.

Des manifestations qui ont été reconduites pour 2017, notamment le théâtre le samedi 11 mars, la marche de l'omelette le samedi 6 mai, et le méchoui le samedi 16 juin.

Il a ensuite regretté le départ (pour raisons personnelles) de la secrétaire Isabelle Viradou, et qu'aucun Marignyssois ne se soit manifesté pour intégrer le comité.

Le bureau. Président, Jean,-Michel Sausa ; vice-président, Didier Régnault ; secrétaire, Carole Didier ; secrétaire-adjoint, Philippe Aubenas ; trésorière, Geneviève Aubenas ; trésorier-adjoint, Jean-Claude Diat. Membres : Jean-Christophe Deceuninck, Yvan Régnault, Mathieu Régnault, Laurent Viradou, Emmanuel Bréchignac, Foulques de Barmon, Sylvie de Bramon, Michel Surleau. ■

Le 23/01/2017

Le 16/03/2017

MARIGNY ■ À l'invitation du comité des fêtes marignyssois, les acteurs de la troupe avermoise Piloufaces ont une nouvelle fois rempli la salle polyvalente. Il faut dire que les comédiens de Jean-

Luc Dorsit ont, à chacune de leur représentation passée, enchanté le public local. La pièce *Atout Cœur* de Franck Didier a rempli sa mission de divertissement, la remarquable qualité de la prestation des artistes de Piloufaces étant à souligner, pour preuve, les nombreux applaudissements qui ont rythmé la soirée.
À l'issue du salut final, les acteurs, ovationnés, ont entrepris une chenille autour de la salle en compagnie d'un public ravi ! En quittant les lieux, les spectateurs étaient unanimes pour se dire heureux de leur soirée, dans l'attente de la prochaine venue de la troupe... dans un an !

MARIGNY

En route pour la 21e Marche de l'omelette

EFFICACITÉ. Le comité du président Jean-Michel Sausa ne ménage pas sa peine pour l'animation de la commune.

Réunis autour du président Jean-Michel Sausa, les membres du comité des fêtes se sont tout d'abord réjouis du succès de la toute récente soirée théâtrale positive à tous égards.

Puis, ils se sont penchés sur la 21e Marche de l'omelette qui aura lieu le samedi 6 mai. La marche du 20e anniversaire ayant été une réussite sans précédent (269 marcheurs et 170 omelettes servies !), les organisateurs espèrent encore une bonne fréquentation cette année sur les chemins de traverse marignyssois.

Les tracés des deux parcours de 8 et 16 kilomètres sont déjà arrêtés et les randonneurs pourront profiter des charmes du bocage local.

Deux relais sont prévus pour l'indispensable ravitaillement des promeneurs (un pour la 8 km et deux pour la 16), et en début de soirée, les gourmets pourront déguster la traditionnelle omelette pour 10 € (omelette, frites, salade, fromage et tarte), et pour 5 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour éviter la cohue de l'an dernier, les responsables ont décidé de limiter le nombre de repas servis et de prendre les réservations pour tous ces repas (marcheurs ou non) au moment des inscriptions pour la marche. ■

Le 20/03/2017

La marche de l'Omelette, samedi

PARCOURS. Rendez-vous samedi dans le bocage marignyssois.

La 21e marche de l'omelette du comité des fêtes se déroulera samedi 6 mai, à travers le bocage marignyssois. Après l'édition de l'an dernier, qui marquait le 20e anniversaire, dont le succès est allé au-delà de toutes les espérances, les organisateurs espèrent cette année encore une belle fréquentation.

Les deux parcours de 8 et 16 km, tracés par le responsable Didier Régnault et sur lesquels les randonneurs trouveront de quoi se ravitailler, permettront de s'imprégner de la douceur et du charme du bocage, pour peu que la météo le veuille bien.

Enfin, les gourmands pourront déguster, en début de soirée, l'omelette traditionnelle avec frites, salade, fromage et tarte. ■

Pratique. Engagement pour le circuit de 8 km, 2 €, et pour le 16 km, 3 €. Repas, 10 € (5 € pour les moins de 12 ans) hors boissons.

Le 04/05/2017

MARIGNY

La marche de l'omelette victime de la météo

C'est une faible participation qu'a connu la 21e marche de l'omelette, la faute en grande partie à la pluie qui ne s'est arrêtée de tomber sur Marigny que vers 15 heures.

Aussi, contre près de 270 l'an dernier, ce ne sont guère plus de soixante-dix randonneurs (dont environ 30 % pour le parcours de 16 km) qui ont arpenté le bocage. Les deux tracés ont été une fois encore, très appréciées, les flaques d'eau et la gadoue beaucoup moins.

DYNAMISME D'un pas décidé, ce groupe souriant a bouclé sans sourciller 16 km à travers la belle nature marignyssoise.

Mais si la météo en a rebuté certains, d'autres se sont vengés sur l'omelette, et plus de 120 gourmets se sont ainsi retrouvés dans la salle des fêtes, à la grande satisfaction de Jean-Michel Sausa, président du comité des fêtes et de son bureau. ■

Le 08/05/2017

MARIGNY

Fête patronale samedi 17 juin

ENTHOUSIASME. A peine sorti de la marche de l'omelette, le comité des fêtes de Jean-Michel Sausa *(à gauche)* planche sur le méchoui, servi le soir du 17 juin.

Jusqu'en 1968, la fête patronale se déroulait au mois d'août, alternativement place de l'Eglise et au carrefour de la route de Moulins, avec un public toujours très nombreux et des jeux tels mât de cocagne, tir à la carabine, manèges et bal avec concours de valse ! Des circonstances diverses ont stoppé ce grand moment et ce n'est qu'en 1988, après un intermède proposé entretemps notamment par l'amicale laïque, que municipalité et comité des fêtes ont décidé de faire cause commune pour proposer une nouvelle journée de divertissement.

La Saint-Jean, à quelques jours près suivant le cas, est devenue le point d'ancrage de cette animation festive qui, jusqu'à maintenant, n'a pas connu de souci particulier et semble bien devoir perdurer.

Un partage des tâches a été élaboré une fois pour toutes, et ce samedi 17 juin, la municipalité proposera à partir de 17 h 30, entre la salle des fêtes et le terrain de foot, plusieurs jeux gonflables, ainsi que le traditionnel tour du village en calèche halée par le brave et placide cheval comtois de Michel Mortelier, Sarvemm.

En soirée, le comité des fêtes prendra le relais avec le méchoui servi à la salle des fêtes (sur réservation) avant que la municipalité reprenne la main avec la soirée dansante et le feu d'artifice, toujours très apprécié.

Rappelons que la soirée dansante est ouverte librement à tous les Marignyssois qui souhaiteront y participer. ■

Pratique. Jeux et promenade en calèche à partir de 17 h 30, puis en soirée bal gratuit pour tous. Pour le méchoui, repas à 16 € (hors boisson) pour les adultes et 6 € pour les enfants jusqu'à 12 ans. Réservation pour le repas jusqu'à dimanche 11 juin, au 04.70.44.64.07.

Le 29/05/2017

MARIGNY

Un chaud soleil pour la fête au village

COMBAT. Une lutte sans merci engagée pour la victoire.

Un chaud soleil a inondé le village à l'occasion de la fête, et pourtant les jeux gonflables mis à disposition des enfants par la municipalité n'ont pas connu un engouement exceptionnel de la part des petits Marignyssois. Les jeunes (ou moins jeunes) qui s'y sont essayés ont passé de joyeux instants.

Gauloise, le placide cheval de Michel Mortelier, tirant sa calèche sans rechigner, a fait plusieurs fois le tour du bourg avec des clients ravis de se promener tout comme autrefois, à (très) petite vitesse.

Il était temps, pour ceux qui avaient réservé leur place pour déguster le méchoui, de se glisser les pieds sous les tables. Encore une fois, les préparateurs du comité des fêtes se sont surpassés. Après le feu d'artifice, les danseurs ont rejoint la piste pour des marches, tangos ou l'incontournable disco. ■

Le 21/06/2017

Le 03/01/2017

MARIGNY

La renaissance de l'USM

SATISFACTION. Les chevilles ouvrières du club, Franck Souverain, président *(à gauche)* et Yves Philippe, vice-président, revivent cette saison avec les bons résultats.

La saison dernière, en deuxième division, avait été un véritable chemin de croix pour l'USM, à un point tel que, probablement un peu découragés, certains joueurs avaient décidé de raccrocher. Un vent mauvais s'est allors mis à souffler sur le club, si fortement que sa mise en sommeil, faute de combattants, apparaissait comme la seule solution.

Mais les joueurs motivés ne pouvaient se faire à l'idée de cette disparition. Avec le renfort de quelques copains, ils sont parvenus à reconstituer un effectif suffisamment nombreux pour repartir en Départemental 5 (ex-3e division).

La meilleure attaque

Le coach Raphaël Vaujour ayant décidé de laisser la place tout en restant au club, c'est le duo formé d'Aurélien Déternes et Yves Philippe qui a en charge l'entraînement. Et à l'issue des matchs aller, l'USM pointe à une honorable 4e place, à seulement 2 petits points du podium.

Les Marignyssois comptent six victoires, deux nuls et deux défaites. Avec 39 buts inscrits, les Violets sont tout simplement meilleure attaque de la poule, et avec 15 buts encaissés, les mêmes Violets s'inscrivent comme deuxième meilleure défense !

La seconde partie de la saison s'annonce donc sous des auspices favorables, la reprise ayant lieu le dimanche 12 février avec la réception des voisins de Saint-Menoux B. ■

MARIGNY ■ Le district de football a convié les clubs de l'Allierà participer à un après-midi baptisé « Festi clubs » à Cosne-d'Allier, afin de leur attribuer une aide, compte tenu de sa bonne santé financière. L'USM, représentée par Franck Souverain et Yves Philippe, a reçu six ballons, un geste très apprécié par les responsables marignyssois. Cet après-midi s'est déroulé en présence de Patrick Pion, directeur technique national adjoint et Clément Turpin, arbitre international.

Le 09/02/2017

MARIGNY

Deux serviteurs de l'USM récompensés

RÉCOMPENSÉS. Le président Franck Souverain *(à gauche)* a vivement félicité Nathalie Brunet et Yves Philippe.

Parmi la cinquantaine de dirigeants ou joueurs du département qui viennent d'être honorés à Cressanges par le district pour leur dévouement à la cause de leur club et du football figurent deux membres de l'USM.

C'est ainsi qu'en présence de Guy Poitevin, président du district, Nathalie Brunet, trésorière, a reçu des mains de son collègue Benoît Deroualle la médaille de bronze pour quinze années de présence à l'USM, tandis que Nelly Méritet remettait à Yves Philippe, vice-président et joueur toujours assidu, la même médaille de bronze, également pour quinze ans de fidélité au football.

A l'issue de la cérémonie, un repas a rassemblé tous les participants. ■

Le 05/06/2017

MARIGNY

Les femmes à l'honneur à l'USM

CÉLÉBRATION. Dirigeants, joueurs, épouses ou compagnes et enfants de l'USM ont apprécié la soirée.

C'est avec un peu de retard sur l'horaire officiel, mais le cœur y était, que les dirigeants et joueurs de l'USM ont célébré la journée des droits des femmes. Et pour cela, ils ont préparé une quantité astronomique de crêpes qu'ils ont ensuite servies et fait déguster à leurs épouses ou compagnes, ravies de profiter d'une soirée où elles étaient les reines. Cela n'a d'ailleurs pas empêché le lendemain l'USM de gagner son match contre l'Etoile de Besbre B. ■

Le 21/03/2017

MARIGNY

L'USM finit le championnat à la 4e place

FIN DE SAISON. Marignyssois *(en violet)* et Postiers entourent l'arbitre *(en rouge)*, avant de s'affronter pour leur dernier match sous un chaud soleil.

Avec treize victoires, deux nuls et quatre défaites, l'USM termine le championnat à une belle quatrième place, en départemental 5 (poule C).

Pour son ultime match, l'USM a dominé les PTT (B) 10 buts à 1.

Deux buts de Nicolas Marion et Thibault Tauch lançaient la rencontre, mais les PTT (B) ont vite réagi. L'incontournable Thibault Tauch donnait de l'air aux Violets avant la pause. Lors de la seconde mi-temps, l'USM fit cavalier seule et marquait par Nicolas Marion, Thibault Tauch (3), Raphaël Vaujour (2) et le capitaine Sébastien Sennepin en fin de match sur penalty.

PTT Moulins B termine le championnat à la onzième et dernière place. ■

Le 30/05/2017

MARIGNY

Honorable saison pour l'US Marigny

Alors que le club était moribond à l'issue de la saison 2105/2016, la mobilisation de plusieurs joueurs lui a permis de garder la tête hors de l'eau. Et grâce à leur action, l'exercice qui vient de s'achever est somme toute très honorable, le président Franck Souverain le soulignant dès l'ouverture de l'assemblée générale.

Yves Philippe, bras droit du président et joueur toujours véloce, a présenté le rapport sportif, mettant en opposition les treize victoires et les trois matchs nuls avec les quatre défaites. Terminant à la quatrième place de la poule C de départementale 5, l'USM en est la deuxième attaque, avec 80 buts marqués et aussi la deuxième défense avec seulement 26 buts concédés.

La secrétaire Chantal Philippe, anticipant la prochaine saison, a ensuite donné quelques précisions sur les nouveautés émanant du district, puis elle a fait le point sur les joueurs à disposition de l'entraîneur Aurélien Desternes pour l'avenir. Ce dernier s'est dit très satisfait du comportement général de ses poulains, avant que Nathalie Brunet, trésorière, ne présente le bilan financier où recettes et dépenses s'équilibrent.

Sébastien Sennepin, joueur particulièrement méritant, se voyait remettre un souvenir photographique, tandis que Philippe Prugneau, maire et indéfectible joueur, se félicitait de la poursuite de l'activité de l'USM tout en complimentant tous ses membres pour leur engagement au sein du club.

Le bureau. Président, Franck Souverain ; vice-président, Yves Philippe ; secrétaire, Chantal Philippe ; secrétaire-adjoint, Jean-Jacques Pinson ; trésorière, Nathalie Brunet ; trésorière-adjointe, Stéphanie Philippe ; entraîneur, Aurélien Desternes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. Au milieu de ses troupes, le président Franck Souverain est tout sourire, malgré les difficultés inhérentes à un petit club comme l'USM.

Le 13/06/2017

MARIGNY

La Fête des voisins aux Guilleminots

AMITIÉ. Quiches, pizzas, mais aussi tarte à la rhubarbe ont agrémenté une belle soirée de détente.

Les habitants du hameau « Les Guilleminots » ont tenu à respecter la tradition de la Fête des voisins et se sont retrouvés cette année chez Perrine et Emmanuel Bréchignac. Chacun avait apporté, comme le veut la coutume, quelque chose à partager accompagné d'un rosé bien frais. Si le breuvage a été dégusté avec la modération de mise, la convivialité a été consommée sans limite !

Le 13/06/2017

Le 14/03/2017

MARIGNY

Le CCAS entre bilan et projets

SOCIAL. Le maire Philippe Prugneau *(debout à gauche)* et son équipe.

Réunis sous la présidence du maire Philippe Prugneau, les membres du CCAS ont dressé le bilan du dernier repas offert aux aînés de la commune.

Le nombre de personnes de plus de 60 ans étant en augmentation, la question du maintien de cet âge plancher pour être invité gracieusement au repas des aînés a été posée. Il a cependant été décidé de le maintenir à 60 ans.

En revanche, les personnes de plus de 65 ans qui participeront au repas ne recevront plus de colis de fin d'année qui seront donc réservés à ceux qui ne seront pas présents au repas.

Enfin, il a été confirmé que le prochain repas des aînés aura lieu dimanche 15 octobre.

Le 16/04/2017

MARIGNY

Une marche dans la douceur du bocage

RETRAITE SPORTIVE. Plusieurs dizaines de retraitées et retraités ont arpenté gaillardement les sentiers de randonnée de Marigny.

Les marcheurs de la Retraite sportive de l'agglomération moulinoise (vingt activités, 585 adhérents), se retrouvent toutes les semaines pour la « marche du jeudi » dans des communes, à chaque fois différentes.

« Nous nous déplaçons dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de Moulins et nous effectuons, en principe, trente-deux marches dans l'année. La marche est la discipline fondatrice de la retraite sportive. Elle permet de pratiquer une activité physique adaptée aux seniors et de maintenir pour certains d'entre eux, un lien social indispensable », explique le président, Michel Jardonnet.

Ainsi, les randonneurs ont investi Marigny, le président en tête, pour leur traditionnelle marche du jeudi qui comprend toujours sur le même site, un petit circuit (5/6 km), un moyen (8/9 km) et un grand (10/12 km). Ces marches sont toujours strictement encadrées par des animateurs fédéraux qui imposent une discipline rigoureuse afin d'éviter tout accident. Profitant d'un ciel lumineux, ils ont pu apprécier l'extrême douceur du bucolique bocage marignyssois.

Le 17/04/2017

MARIGNY

Fin'Amor bientôt en concert à l'église

L'ensemble polyphonique « Fin'Amor » (*) du Montet donnera un concert unique à l'église Saint-Pourçain de Marigny, dimanche 30 avril, à 17 h 30, sous la direction d'Anne Besson, professeure de musique.

PRÉPARATION. Les choristes de Fin'Amor ont tenu à se familiariser avec l'acoustique de l'église de Marigny en répétant leur concert.

Un concert à l'étranger ?

Composée actuellement de vingt-deux membres (seize femmes, dont trois Anglaises et six hommes dont un Anglais et un Hollandais), la chorale créée en 1995 et présidée par Sophie Lemeux, donne plusieurs concerts par an. Elle répète tous les mardis.

Deux Marignyssoises font partie de cet ensemble, Marie-Jo Fillère (alto), et Christine Régnault (soprano). Non contente de se produire dans les environs, « Fin'Amor » a donné des récitals loin de ses bases avec pour points d'orgue des représentations à Montepulciano (Italie), Jirkov (République tchèque) ou Amsterdam (Pays-Bas). « Et un projet de voyage avec concert à l'étranger est actuellement à l'étude pour 2018 », révèle Marie-Jo Fillère.

Dimanche 30 avril, à l'église Saint-Pourçain, pas moins de dix-huit pièces vocales polyphoniques (avec pour certaines un accompagnement au piano) seront au programme : classique, profane, sacré et negro-spiritual, datant de la Renaissance à la fin du XIXe siècle, de Janequin à Hændel en passant par Purcell, Mozart, ou encore Litz. « Je suis heureuse de pouvoir, avec notre chorale, faire vivre cette belle église pendant ce moment privilégié », se réjouit Marie-Jo Fillère qui est à l'initiative de cet évènement insolite.

(*) En occitan, la façon ritualisée de tenter de séduire une femme de qualité en lui dédiant des poésies.

Pratique. Concert à 17 h 30. Entrée et participation libres.

Le 27/04/2017

MARIGNY

Fin'Amor en concert dimanche à l'église

L'église Saint-Pourçain risque d'être trop petite ce dimanche 30 avril à 17 h 30. Elle vivra un moment insolite et probablement marquant avec le concert de l'ensemble polyphonique du Montet, Fin'Amor, dont font partie deux Marignyssoises, Marie-Jo Fillère et Christine Régnault.

Dix-huit pièces vocales sont au programme, classique, negro-spiritual, sacré et profane. Lors de la récente répétition sur place, la directrice Anne Besson et l'ensemble des choristes, dont la prestation a été étonnante de qualité, ont pu constater l'excellente acoustique de l'église.

FIN'AMOR. La vice-présidente Marie-Jo Fillère présente l'affiche du concert.

L'accès au concert est en libre participation. ■

Le 04/05/2017

MARIGNY

Fin'Amor a conquis le public à l'église

L'église Saint-Pourçain était archicomble lorsque Fin'Amor a lancé son récital avec un très enlevé *Benedicta Vobis* de Haëndel.

Anne Besson, la directrice de cet ensemble polyphonique du Montet où figurent deux Marignyssoises, Marie-Jo Fillère et Christine Régnault, a ensuite présenté le programme du concert.

RÉCITAL. L'ensemble polyphonique du Montet a été longuement applaudi. PHOTO PHILIPPE BIGARD

Sept autres chants, profanes et sacrés, étaient interprétés jusqu'à l'entracte. La seconde partie a débuté par deux œuvres profanes, *Je ne l'ose dire* de Pierre Certon et *Quand mon mari vient de dehors*, d'Orlando di Lasso. Deux chants interprété à l'exterieur de l'église, les autorités ecclésiastiques ayant refusé à l'intérieur.

De retour dans l'édifice, le programme s'est poursuivi avec Clément Janequin, un des maîtres du chant polyphonique, et son *Chant des oiseaux*, mais aussi Mozart et *Ave verum corpus*, avant que plusieurs negro-spirituals pour terminer le concert.

Le public, conquis, a eu droit à un rappel avec *Tibié Paiom*, un chant liturgique orthodoxe russe. ■

Le 23/05/2017

MARIGNY

Un visiteur étonnant, mais hardi !

■ Peut-être lassé de vivre loin des lumières de la ville, un superbe faisan, rescapé probablement de la dernière campagne de chasse, est venu s'imprégner de la vie marignyssoise. Et c'est ainsi qu'après avoir déambulé placidement rue de la Mairie, le visiteur d'une fin d'après-midi a bifurqué sur sa gauche pour emprunter la rue Mandon avant de pénétrer chez un riverain, sans d'ailleurs la moindre autorisation. Se rendant vraisemblablement compte du risque qu'il encourait, il a alors disparu, laissant ébahis les témoins de sa promenade insolite.

MARIGNY

L'ambition raisonnable de Marc Auboiron pour 2017

REGLAGES. Outre la compétition, Marco s'occupe aussi, et surtout, des motos de ses fidèles clients, ici lors du remplacement d'un pot d'échappement.

Habitué des places d'honneur au championnat d'Europe des motos des années 74 à 84, Marc Auboiron a raté le titre ICGP d'un poil en 2015 (*), se classant 2e sur les talons de l'Anglais Colin Sleigh.

Par contre, la saison dernière a été celle de toutes les misères pour le Marignyssois : tête à queue sur le circuit du Castellet, puis des problèmes d'allumage à Assen, et enfin quelques problèmes de santé ont fait jeter l'éponge au pilote avant la fin de saison, plus rien n'étant à espérer. Et ce n'est que début octobre, à Zolder, que Marco réenfourcha son bolide pour ne pas trop se rouiller en attendant 2017. Après deux bons mois de calme plat, Auboiron, qui se remet de trois opérations bénignes, s'est penché sur la moto n° 16 pour lui donner une nouvelle jeunesse.

Culasses, pistons, radiateur, carburateurs ont été changés, et les essais au ban semblaient donner raison au sorcier-metteur au point qui s'est rendu récemment à Lurcy-Levis pour un test grandeur nature.

Résultat, la moto tourne rond (et vite) alors que le pilote semble redevenir lui-même.

« Psychologiquement, cela m'a fait le plus grand bien de tourner et je devrais être à peu près dans le coup au Castellet mi-avril » se réjouit Marco.

Son l'ambition est d'être dans le top 5 des six courses : Au Castellet, en Angleterre, Allemagne, Croatie et Espagne, plus une autre à désigner. « En espérant faire la saison en entier cette année ! » ■

(*) Depuis la fin de sa carrière professionnel, Marc Auboiron participe au championnat ICGP international classic grand prix.

Le 04/04/2017

Le 13/05/2017

MOTO

Marc Auboiron en progrès

AMÉLIORATION. Le comportement en course d'Auboiron semble sur une trajectoire ascendante.

Deuxième épreuve de l'International classic grand prix, Donington, en Angleterre, a vu un Marc Auboiron en progrès, mais encore assez loin de son meilleur niveau.

Les deux manches de la course furent une sorte de bis répétita de la course précédente au Castellet en ce qui concerne les chutes, avec pour résultat la limitation de la première manche prévue sur 20 tours à 11, la seconde passant de 15 à 12. « J'ai bien roulé, mais j'ai dû serrer les dents car, sur ce circuit très rapide et avec des adversaires toujours à la limite, je manquais de saignant ! », déplore Marco, qui a malgré tout franchi la ligne au 5e rang de la première manche. Quand il a coupé les gaz à l'issue de la seconde empoignade, terminée également à la 5e place, Auboiron était un peu dépité. « J'ai eu de la peine à suivre mon ami Bob Keller, et ça, ce n'est pas bien normal », se lamente, en souriant, Auboiron. Néanmoins, au général, le Marignyssois pointe son nez en 4e position, derrière l'Anglais Sleigh, qui a déjà fait le trou, alors que le Brésilien Keller et le Belge Hecq sont à quelques tours de roue. Pour se remettre complètement à l'endroit, Auboiron a décidé de sortir de la naphtaline sa 125 Grand Prix en participant avec Sébastien Marins à une course début juin à Magny-Cours. Une preuve s'il en était besoin que l'envie d'en découdre est toujours là. ■

MARIGNY

Nouveau départ pour Marc Auboiron

La saison 2017 de l'ICGP débute ce prochain week-end sur le circuit du Castellet, une compétition de « Vieilles Tiges » que le vétéran Marc Auboiron ne manquerait pour rien au monde.

Faire mieux qu'une quatrième place

Si la course sur ce même tracé en 2015 s'était traduite par une quatrième place pour le Marignyssois, la même quatrième place obtenue l'an dernier a plutôt eu un goût amer. En effet, si le tête-à-queue de la première manche sur une plaque d'huile avait hypothéqué ses chances de podium, la seconde manche voyait Marc Auboiron revenir en trombe sur le leader lors du dernier tour.

REVANCHE. Marc Auboiron remet les gaz pour une nouvelle saison.

Mais les chutes de plusieurs pilotes avaient obligé les commissaires à sortir le drapeau rouge et à arrêter définitivement l'empoignade.

Cette déconvenue était un signe précurseur des ennuis accumulés par la moto flanquée du n° 16 pour la suite de la saison. Et si cette année, Marc Auboiron n'envisage guère plus que le top 5, il compte bien faire le maximum pour embêter les Sleigh (Angleterre), Tennstadt (Allemagne), Gilbert (Angleterre), Keller (Brésil) ou Tabarly (France). ■

Le 14/04/2017

MOTO ■ Première épreuve de l'International classic grand prix au Castellet

Reprise compliquée pour Marc Auboiron

La reprise de la compétition, après ses ennuis de santé, a été relativement difficile pour Marc Auboiron, en lice au Castellet pour la première épreuve de l'International classic grand prix, version 2017.

En effet, si globalement la moto n°16 a répondu aux attentes, et si Marco le préparateur se félicite du comportement de son bolide, Marco le pilote n'a pas encore retrouvé tous ses moyens physiques. On comprendra que le Marignyssois n'a pas pu rivaliser avec le haut du tableau, ce qui ne lui était pas arrivé depuis belle lurette ! Une huitième place a d'abord sanctionné ses essais, le pilote ayant tourné pratiquement deux secondes au-dessus de ses temps de l'an dernier, ce qui en dit long sur sa marge de progression.

CONVALESCENT. Le Marignyssois a souffert au Castellet.

La première manche du samedi a été perturbée d'abord par la chute de l'Allemand Tennstadt dès le premier tour avec drapeau rouge dans la foulée, puis par celle de l'Anglais Neal à deux tours de la fin, chute qui eut pour effet d'arrêter définitivement la manche, avec à la clé une neuvième place pour Marco. Disputée le dimanche, la seconde manche a été un peu plus aboutie, Auboiron s'emparant d'une méritoire sixième place, ce qui l'envoie au cumul des deux manches à la sixième place d'une course dominée par l'Anglais Colin Sleight, le Belge Yves Hecq et le Français Vincent Levieux.

« Physiquement, je ne suis pas à 100 %. Mais je ne suis pas inquiet, car cela m'a fait un bien fou de me remettre dans l'ambiance, et je peux dire que je ne suis finalement pas trop déçu », analyse Marc Auboiron qui attend maintenant le rendez-vous des 6 et 7 mai en Angleterre, à Donnington Park. ■

Le 25/04/2017

MOTO ■ Avant l'étape anglaise de l'ICGP, ce week-end

Auboiron cherche sensations

MISE AU POINT. Au banc d'essais et casque anti-bruit sur les oreilles, Marc Auboiron, attentif au moindre détail.

L'International classic grand prix fera étape, ce week-end, à Donington en Angleterre. Un circuit qui n'avait pas trop réussi à Auboiron en 2014, sa seconde manche ayant tourné court par la faute d'une cage à aiguilles récalcitrante.

Après sa reprise en douceur au Castellet mi-avril, le Marignyssois convalescent affiche des ambitions raisonnables chez les Britons avec le top 5 en point de mire.

L'examen de la moto et les essais au banc ayant confirmé les bonnes dispositions du bolide flanqué du n°16, il ne reste plus au pilote que de recouvrer l'ensemble de ses moyens physiques, ce qui vient peu à peu.

« Il faut que je récupère des points », revendique Marc Auboiron, combatif comme un junior. Mais ce qui l'inquiète un peu plus, ce sont les conditions météo, les Anglais chez eux et sous la pluie ne craignant ni dieu, ni diable ! Aux dernières nouvelles, les essais de samedi et les deux manches de la course dimanche devraient se dérouler à peu près au sec : enfin une bonne nouvelle pour Marco. ■

Le 03/05/2017

MOTO

L'ambition prudente de Marc Auboiron

Après les circuits du Castellet et de Donington en Angleterre, Marc Auboiron sera samedi et dimanche, pour la 3e épreuve de l'International classic grand prix, sur l'anneau de Sachsenring, en Allemagne, non loin de Dresde et de la frontière tchèque.

PRÉCAUTIONS. La moto de course et le mulet doivent être bien calées dans le camion pour rallier le circuit.

Sur un circuit qui lui est inconnu, long de 3,7 km et pourvu de quatorze virages, la plupart à l'aveugle, le Marignyssois va devoir d'abord apprivoiser le tracé à la faveur des essais libres qui ne seront pas de trop, puis de faire du mieux possible en « qualifs ». Si la moto tourne rond et vite, le pilote n'est pas encore à 100 %, et a profité du dernier week-end pour aller rouler en course, à Magny-Cours avec sa 125, histoire de peaufiner sa préparation et d'emmagasiner de la confiance. L'ambition de Marco à Sachsenring, où l'enfant du pays Stéphan Tennstadt fera figure de favori parmi la quinzaine de 250 au départ, sera déjà de terminer les deux manches, et si possible de grignoter quelques points pour rester au contact de la tête du classement. ■

Le 16/06/2017

Les heures d'ouverture du secrétariat de mairie

Lundi		14 h 00 à 18 h 30
Mardi	9 h 00 à 11 h 30	14 h 00 à 19 h 00
Jeudi		14 h 00 à 19 h 00
Vendredi		14 h 00 à 19 h 00

LA BIBLIOTHEQUE fonctionne aux heures d'ouverture de la mairie.
Si un ouvrage vous intéresse, nous pourrons peut-être vous le procurer…

Site internet de la commune

www.marigny-allier.fr

Messagerie

marigny.mairie@wanadoo.fr

Mairie de Marigny
11, rue de la Mairie 03210 MARIGNY

Tél. : 04.70.43.93.57 Fax : 04.70.43.93.64